



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2005

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Daniel MERTIAN DE MULLER*), M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET*), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD (*à partir de la délibération n°2005.06.07*), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*à partir de la délibération n°2005.06.02*), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC (*représentant de M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (*pouvoir de M. Alain FONTAINE*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Daniel MERTIAN DE MULLER pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER  
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M Jean-Jacques LASSERRE  
M. Alain FONTAINE, pouvoir à M. MEZZADRI  
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC

Secrétaire de séance :

M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 22 juin 2005

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

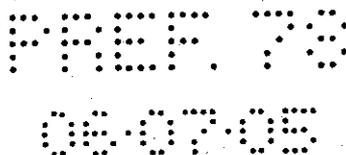
Nombre de membres présents : 25

**N° de l'ordre du jour : 2005.06.02 Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2004.**

□ M. Patrick CONFETTI rapporteur, donne lecture de la délibération.

Il vous est proposé aujourd'hui d'arrêter le compte de gestion 2004.

Le compte de gestion est établi par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le président. Il retrace les recettes et



dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion du budget de la communauté de communes du Grand Parc présentés par le comptable ayant exercé au cours de la gestion 2004, Mme MASSIAS, Trésorier Principal, accompagné de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer, vous ont été présentés.

Considérant que les opérations sont régulières, et concordantes avec les écritures du projet de compte administratif,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le conseil communautaire,

1. *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004 y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
2. *statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
3. *statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :*
  - *déclare que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du Grand Parc dressé pour l'exercice 2004 par le comptable ayant exercé au cours de la gestion 2004, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président  
Par délégation



**Pascal GUEANT**  
Directeur Général des Services

PREP. 70

06.07.05